



CONVOCATION JAF / DOCUMENTS OBLIGATOIRES OU PAS

Par **Natybreizh**, le **04/04/2016** à **08:17**

Le 04 Avril 2016

Bonjour,

Je vais être bientôt convoquée devant le JAF pour révision de la pension alimentaire de ma fille (par son père). Je ne tiens pas du tout à prendre personnellement d'avocat.

1 / Cependant compte tenu d'antécédents de violences conjugales avec ce personnage, puis-je être assistée ou accompagnée durant cette audience JAF par mon nouveau compagnon ?

Je vis depuis peu avec lui et il n'a rien à voir avec cette affaire. Nous sommes considérés comme célibataires par l'administration ... fiscale notamment, qui nous adresse des déclarations séparées.

2/ Dois-je obligatoirement produire ses revenus ? Et n'est-ce pas une atteinte à sa liberté individuelle ?

3/ Dois-je adresser mes documents au JAF en même temps qu'à la partie adverse ?

4/ Et la partie adverse est-elle obligée de me communiquer toutes les pièces versées au dossier, même si je n'ai pas de conseil ?

Merci d'avance de votre réponse.

Natybreizh